



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1-1° du code de l'environnement, présentée le 23 mars 2022 par la Direction Interdépartementale des Routes Ouest (DIR Ouest) - l'Armorique – 10 rue Maurice Fabre – CS 63108 – 35031 Rennes cedex, et relative au projet d'aménagement de l'échangeur Saint-Antoine entre la RN 24 et la RN 166 à Ploërmel, sera soumise à enquête publique en mairie de Ploërmel **du mercredi 17 mai 2023 à 9h00 au vendredi 16 juin 2023 à 17h30**, soit pour une durée de 31 jours.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- l'arrêté d'ouverture d'enquête publique
- le dossier produit par la DIR Ouest et le bureau d'études SCE Aménagement et environnement, dont une étude d'impact et son résumé non technique
- l'avis de la CLE du SAGE Vilaine du 29 avril 2022
- l'avis du CGEDD du 21 juillet 2022
- le mémoire en réponse à l'avis du CEGDD de la DIR Ouest

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et à partir d'un poste informatique, en mairie de Ploërmel, où toute personne pourra en prendre connaissance sur place aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr – rubrique publication – sous rubrique enquêtes publiques – Ploërmel).

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès de DIR Ouest – l'Armorique – 10 rue Maurice Fabre – CS 63108 35031 Rennes cedex – tél : 02.99.33.45.55.

Madame Joanna Leclercq est désignée en qualité de commissaire enquêtrice. Elle se tiendra à la disposition des personnes intéressées pour recueillir leurs observations orales ou écrites au cours des permanences suivantes en mairie de Ploërmel :

- le mercredi 17 mai 2023 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 2 juin 2023 de 13h30 à 17h30
- le samedi 10 juin 2023 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 16 juin 2023 de 13h30 à 17h30

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner directement ses observations et propositions sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice en mairie de Ploërmel ou les adresser par correspondance à la commissaire enquêtrice à la mairie de Ploërmel - Place de la Mairie – BP 133 – 56804 Ploërmel cedex ou par courriel à l'adresse suivante : mairie@ploermel.bzh.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par la commissaire enquêtrice, lors des permanences mentionnées, ci-dessus, seront consultables en mairie de Ploërmel. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site Internet des services de l'État du Morbihan : (www.morbihan.gouv.fr).

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance auprès du préfet du Morbihan (direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan - service eau biodiversité risques) et en mairie de Ploërmel du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale, délivrée par le préfet du Morbihan au titre de l'article L.181-1-1° du code de l'environnement, assortie de prescriptions ou un refus.